

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 137

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« ou porterait atteinte à des intérêts français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données personnelles étant aujourd'hui un domaine stratégique, il est nécessaire que le texte protège les intérêts de notre pays.

Cet amendement ouvre la possibilité d'opposer à une demande venant d'un état membre de l'UE la défense des intérêts nationaux.